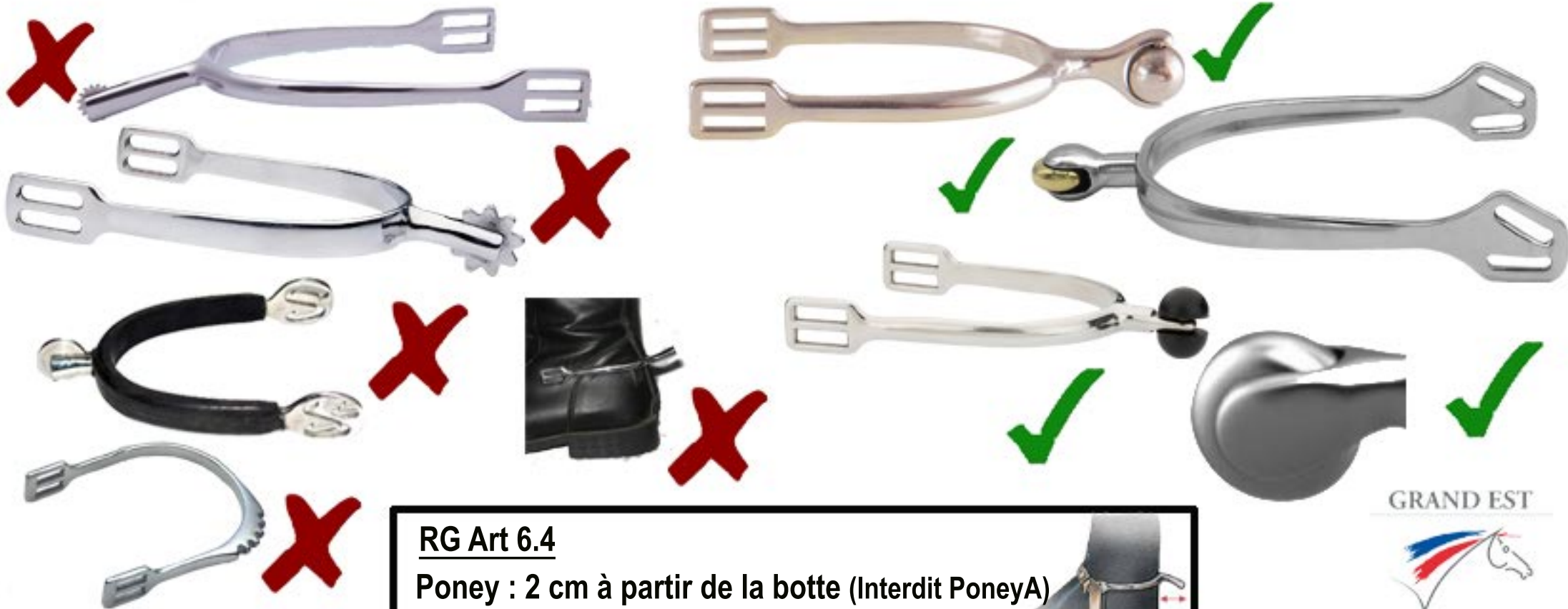


CLUB - PONEY - PREPA ≤ 95cm

Eperons

Art 5.3: Les éperons à molettes ou à disques sont interdits, 1 seul éperon par botte.
Les branches doivent être lisses, une tige courbée doit être tournée vers le bas.



RG Art 6.4

Poney : 2 cm à partir de la botte (Interdit PoneyA)

Autres Catégories : 4 cm à partir de la botte



GRAND EST



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION